

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

**OBJET / GAIA : Personnel : création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 8 avril 2026.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 24  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larreat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Servane Etchegaray ; M. Eric Duphil à M. Philippe Lautrou ; M. Christian Devèze à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

M. Philippe Lautrou, adjoint, propose au Conseil municipal la création d'emplois saisonniers comme suit :

**Pour le Pôle Cadre de vie (bâtiments/festivités, propreté urbaine, entretien des locaux, espaces verts Arnaga) :**

- Du 1<sup>er</sup>/06/2026 au 30/09/2026 :  
1 emploi non permanent à temps complet d'agent technique polyvalent ;
- Du 1<sup>er</sup>/07/2026 au 30/09/2026 :  
1 emploi non permanent à temps complet d'agent technique polyvalent ;
- Du 1<sup>er</sup>/07/2026 au 31/08/2026 :  
1 emploi non permanent à temps complet d'agent technique polyvalent ;
- Du 1<sup>er</sup>/08/2026 au 31/08/2026 :  
1 emploi non permanent à temps complet d'agent technique polyvalent ;

- Du 1<sup>er</sup>/07/2026 au 31/08/2026 :

2 emplois non permanents à temps complet d'agent polyvalent des espaces verts ;

**Pour le Pôle Vie locale (musée Arnaga) :**

- Du 1<sup>er</sup>/05/2026 au 31/10/2026 :

2 emplois non permanents à temps non complet à raison de 30 h par semaine en moyenne de surveillant de musées et de monuments historiques ;

- Du 1<sup>er</sup>/07/2026 au 31/08/2026 :

1 emploi non permanent à temps non complet à raison de 30 h par semaine en moyenne de surveillant de musées et de monuments historiques ;

Ces emplois appartiendraient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

Ces emplois seraient rémunérés sur la base de l'indice majoré correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération du personnel de la fonction publique territoriale, au prorata du temps de travail réalisé.

Après avoir entendu M. Philippe Lautrou dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** la création de 9 emplois non permanents à temps complet et non complet,

**PRÉCISE** que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à l'indice majoré correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de rémunération du personnel de la fonction publique territoriale, au prorata du temps de travail réalisé,

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOPTE** l'ensemble des propositions du Maire,

**PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Esteban GARRASTAZU**  
Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



**Peio ETXELEKU**  
Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains